

## Les projets en cours

### Le « kiosque »

Le « kiosque » a trouvé sa place près des vestiaires pour devenir le club-house du pôle ludique et sportif.

Rappelons que cet édifice a une histoire. Il fut longtemps le kiosque à musique des bals du village. Au fil du temps, l'ouvrage s'est abîmé et devenait dangereux. Une alternative s'offrait à nous : le démolir ou le rénover. La deuxième option est apparue comme une évidence. Nous avons fait le choix de préserver et de valoriser ce qui avait été offert par le regretté Didier Bouchères.



### La réhabilitation de l'ancienne mairie

Le bâtiment sera transformé en une résidence locative. Le plan de financement a été voté par le Conseil Municipal le 13 septembre dernier. Les diagnostics avant travaux sont en cours.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce grand chantier.

### Conditions de circulation hivernale en Tarn & Garonne - La préfecture communique

Le décret 2020-1264 du 16 octobre 2020 prévoyait l'obligation d'équipements neige en période hivernale dans 16 communes à l'est du département de Tarn et Garonne.

Après concertations, Madame la Préfète de Tarn et Garonne a décidé que ces dispositions ne

s'appliqueraient pas dans le département (arrêté préfectoral 82-021-09-28-00001 du 28 septembre 2021).

**Les pneus neige ne sont donc pas obligatoires sur le département.**

### Aide aux collégiens pour l'année scolaire 2021/2022

Le conseil départemental de Tarn et Garonne met à disposition des familles un portail numérique permettant de déposer en ligne les demandes d'aide aux collégiens.

<https://ledepartement.fr/mes-services/nos-missions/jeunesse-education/aides-aux-collegiens-2021/2022>

**Seules les demandes déposées en ligne seront recevables.**

Les conditions pour en bénéficier :

- **Résider en Tarn et Garonne**
- **Enfant scolarisé dans une classe niveau collège** (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>) en tant qu'externe ou demi-pensionnaire dans un des établissements suivants :
  - **Collège public ou privé sous contrat ou enseignement à distance (CNED),**
  - **Lycée professionnel public ou privé pour les 3<sup>ème</sup> prépa-métiers seulement,**
  - **Lycée agricole public ou privé ou maison familiale rurale pour les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.**
- **Votre enfant est boursier** de l'éducation nationale (échelon 2 ou échelon 3),
- **Votre enfant est interne** dans un collège public ou privé de Tarn et Garonne (boursier ou pas).

### Centre de loisirs de St Nicolas de la Grave pour les vacances de la Toussaint

Date limite des inscriptions : 18 octobre 2021.

**Fiche d'inscription à disposition à la mairie**

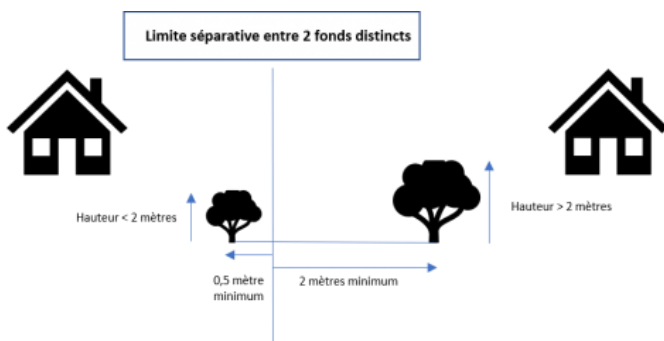
[http://www.ville-stnicolas82.fr/fileadmin/Collectivites/Saint\\_Nicolas\\_de\\_la\\_Grave\\_le\\_site\\_internet\\_officiel\\_de\\_la\\_ville/Fichiers/7.ACTUALITES/2021/inscrip\\_als\\_h\\_toussaint.pdf](http://www.ville-stnicolas82.fr/fileadmin/Collectivites/Saint_Nicolas_de_la_Grave_le_site_internet_officiel_de_la_ville/Fichiers/7.ACTUALITES/2021/inscrip_als_h_toussaint.pdf)

## Des voisins et des haies

articles 671 et 672 du Code civil

### La distance à respecter entre la plantation et la ligne séparative est définie comme suit :

- Si la hauteur de la plantation dépasse deux mètres, elle doit être plantée à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux parcelles
- Si elle est inférieure à deux mètres, elle doit être distante d'un demi-mètre (0,5 mètre)



La taille de haie entre voisins est une **obligation légale**. Il est donc possible d'obliger un voisin à élaguer, à abattre un arbre ou à tailler une haie.

Par contre vos voisins n'ont absolument pas le droit de **tailler votre haie sans votre autorisation** si elle se trouve sur votre terrain. En agissant ainsi, ils s'exposent à des sanctions pénales : c'est une atteinte à la propriété d'autrui.

## De vieilles lunettes pour une nouvelle vie

Le Lions Club de Castelsarrasin participe au programme de recyclage pour la vue en collectant des lunettes réutilisables.

**Venez déposer vos anciennes lunettes à la mairie !**



Dir.de publication : Philippe Fournié  
Mairie de Saint-Aignan  
13, route de la Palissade  
82100 Saint-Aignan

## Point vaccination Covid

La mairie a organisé la prise de rendez-vous pour la 3<sup>ème</sup> injection du vaccin anti-covid pour les aînés qui l'ont souhaité.

Des bénévoles se sont chargés de les conduire au centre de vaccination de Castelsarrasin.

## Octobre rose

L'ADMR s'associe à **Octobre rose** en proposant des animations à Saint Nicolas de la Grave le **lundi 18 octobre**.



- **9h15** : Marche ouverte à tous, organisée par le groupe "les Pounpils Nicolaites"  
Droit d'inscription : 3€ - départ devant le stand
- Stand sur le marché : ventes d'objets, de gâteaux, de fleurs (pensées, cyclamens) offerts par les commerçants
- **18h30** : conférence du Dr Bourdoncle sur le cancer du sein - salle des repas (près de la salle des sports)
- Durant tout le mois d'octobre, des « quêtours » seront à disposition chez les commerçants pour recueillir vos dons.

## Nos prochaines rencontres

**Le 11 novembre à 11h.** Commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale. Rendez-vous au monument aux morts. Un apéritif sera servi à l'issue de la cérémonie.

**Le 20 novembre**, le foyer rural organise la fête du vin nouveau.  
Attention ! places limitées sur réservation.

**Le 11 décembre à 20h30**, « Vivre à Saint-Aignan » vous invite à un concert gratuit en l'église Saint Jean Baptiste. Au programme, le Bel Canto et l'Italie ! Des airs connus de tous !

tel. 05 63 95 42 12  
mairie.saintaignan82@orange.fr